

**V022019016 -Vœu pour un financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun déposé par Jacques BOUTAULT, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller de Paris.**

Considérant les mesures de gratuité partielle des transports en commun annoncées par la maire de Paris le 10 janvier 2019 : la gratuité pour les Parisien-ne-s de 4 à 11 ans, la gratuité pour les Parisien-ne-s s en situation de handicap âgé-e-s de moins de 20 ans, le remboursement de 50% du Pass Navigo des collégien-ne-s et lycéen.ne.s parisien-ne-s et la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisien-ne-s de 14 à 18 ans ;

Considérant que ces nouvelles mesures ont un coût, qui s'élève à 15 millions d'euros en année pleine -coût qui sera supporté par la ville de Paris conformément à ses engagements de lutte contre la pollution de l'air et de développement des transports en commun.

Considérant la décision de la ville de Paris de financer ces nouvelles mesures grâce aux recettes du futur marché de mobilier urbain d'information -c'est à dire par de la publicité dans l'espace public- qui débutera en 2020 ;

Considérant que la publicité est un outil qui pousse à la surconsommation, donc un outil anti-écologiste par excellence ;

Considérant la crise climatique que nous traversons, qui ne trouvera son issue que dans le changement total de modèle et notamment le changement de modèle économique donc l'arrêt de la surconsommation, du gaspillage et de l'obsolescence marketing ;

Considérant qu'il est aberrant de financer une mesure juste socialement et écologiquement par la publicité ;

Considérant le principe de "pollueur-payeur", il serait plus opportun de financer la gratuité des transports en commun -mode de déplacement collectif et peu polluant- par les modes de déplacement plus polluants comme l'usage de la voiture individuelle ;

Considérant le Forfait Post-Stationnement mis en place par Paris depuis le 1er janvier 2018, qui apporte à la ville de nouvelles recettes ;

**Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris et des élu-e-s écologistes, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que les mesures de gratuité partielle des transports en commun soient financées autrement que par la création de nouvelles recettes publicitaires, par exemple grâce aux recettes de stationnement.**